



## Pour connaitre les possibilités de rester en France

Par **PHOOLBOSEEA**, le **04/06/2010** à **17:34**

Bonjour,

Je suis d'origine mauricienne et suis en France pour des vacances pendant 3 mois ; Mon copain (qui est français) et moi-même souhaiterions nous pacser bientôt et nous attendons quelques documents. En même temps vu qu'il est aussi patron d'un centre optique -il a commencé à faire des démarches pour avoir un contrat d'embauche à contrat indéterminé vu que je correspond au profil qu'il recherchait. Alors je souhaiterais savoir si cela pourrait m'aider à m'immigrer en France et quel est le délai approximatif (au cas où) pour m'accepter ici. Une dernière question -dans le dossier du pacsé -c'est écrit qu'on demande un minimum d'un 1an de vie commune --vu que suis étranger comment ça se passe à mon niveau. Merci de me renseigner

Par **chris\_Idv**, le **06/06/2010** à **00:16**

Bonjour,

En dehors du mariage qui n'est possible que pour 2 personnes de sexe différent contrairement au pacs ou de la naissance d'un enfant français un visa long séjour vie privée et familiale doit être sollicité depuis votre pays d'origine.

Le titre de séjour salarié peut être obtenu sans retour dans votre pays d'origine si votre employeur accepte de payer à l'Office des Migrations Internationales une taxe de

régularisation (de l'ordre de 1000€ à 1500€).

Dans ce second cas de figure un avocat spécialisé en droit des étrangers vous sera utile pour la démarche à suivre.

Cordialement,

Par **PHOOLBOSEEA**, le **06/06/2010** à **08:39**

Je tiens beaucoup à vous remercier de m avoir répondu maitre .Maintenant que c est plus clair grace à vous -on continuera les démarches pour le pacs et contactera effectivement un avocat pour le titre de séjour salarié.Merci encore une fois.

Cordialement,